



BioProGreen

N°105 Lot al Massar , route de safi
40100 Marrakesh – Kingdom of MOROCCO

Numéro du registre de commerce : 52935
Numéro d'identifiant fiscale : 06526963
Numéro de CNSS : 92156444
Numéro d'agrément d'exportation EACCE : 6410
Numéro de Patente : 64095319

CODE SWIFT : BCPOMAMCMKH

Numéro de compte: 145 450 21211 8418239 000 743

Adresse de la Banque : BANQUE POPULAIRE DE
MARRAKECH BENI MELLAL

Agence Hassan 2, Avenue Hassan 2
Marrakech -MA- MOROCCO

Tel: +212 524 335 449, Fax: +212 524 457 961, Mob: +212 664 511 976



Website: www.bioprogreen.com, E-mail: contact@bioprogreen.com

Fiche de données de sécurité LE BEURRE DE CACAO

I. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

- **Identification du produit** : Beurre de karité raffiné
- **Nom commercial** : Beurre de cacao
- **Usage** : Industriel, réservé à un usage professionnel
- **Identification de la société** : BioProGreen
N°105 Lot al Massar, route de Safi - 40100 Marrakesh
Tél : +212 524 335 449
Fax : +212 524 457 961
E-mail : contact@bioprogreen.com

- En cas d'urgence, appeler le centre anti-poison et de pharmacovigilance : 0801000180

- **Informations produit** :

Nom du produit : Beurre de cacao

Nom botanique : Theobroma cacao

Mode d'obtention : Pression des fèves de cacao torréfiées pour en extraire la matière grasse

- **Situation administrative** :

Nom INCI	N°CE	N° CAS
BUTYROSPERMUM PARKII BUTTER	293-515-7	91080-23-8

II. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange

• Classification selon le règlement (CE) N°1272/2008 [CLP] :

Cette substance ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/ 2008/CE.

Éléments d'étiquetage :

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] :

Non requis.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de $\geq 0,1\%$.

III. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substance

- **Nom** : Beurre de cacao
- **N°CAS** : 91080-23-8
- **N°CE** : 293-515-7

3.2 Mélange

- Non applicable

IV. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

- **Après inhalation** : Fournir de l'air frais.
- **Après contact cutané** : Rincer la peau à l'eau/se doucher.
- **Après contact oculaire** : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
- **Après ingestion** : Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent, aucun symptôme ni effet connu n'a été rapporté.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

V. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinctions appropriés** : Eau, mousse, poudre d'extincteur à sec, poudre ABC.
- **Moyens d'extinctions inappropriés** : Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Combustible.

Produits de combustion dangereux

Le monoxyde de carbone (CO) et le dioxyde de carbone (CO₂) peuvent produire des fumées toxiques de monoxyde de carbone lors de la combustion.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

VI. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

6.2 Précaution pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- **Conseils concernant le confinement d'un déversement** : Couverture des égouts. Ramasser mécaniquement.
- **Conseils concernant le nettoyage d'un déversement** : Ramasser mécaniquement.
- **Toute autre information concernant les déversements et les dispersions** : Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

VII. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précaution à prendre pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec.

Substances ou mélanges incompatibles

Veillez à un stockage approprié des produits chimiques.

Considération des autres conseils :

Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée : 15 – 25 °C

7.3 Utilisations finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

VIII. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Aucune information disponible.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

- **Protection des yeux/du visage** : Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

Protection de la peau

- **Protection des mains** : Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.
- **Type de matière** : NBR (Caoutchouc nitrile)
- **Epaisseur de la matière** : >0,11 mm
- **Délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant** : >480 minutes (perméation: niveau 6)
- **Mesures de protection diverse** : Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est requise en cas de dégagement de poussière. Utilisez un filtre à particules conforme à la norme EN 143, de classe P1 (filtre retenant au moins 80 % des particules atmosphériques, identifiable par la couleur blanche). En général, une protection respiratoire personnelle n'est pas nécessaire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

IX. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Solide à température ambiante.
Couleur	: Jaune ivoire au brun
Odeur	: Neutre et une très légère odeur de cacao
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: $\approx 35\text{ °C}$
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: $> 100\text{ °C}$
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

X. STABILITE ET REACTIVITE

- **Réactivité** : Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.
- **Stabilité chimique** : Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.
- **Possibilité de réactions dangereuses** : Vive réaction avec: comburant puissant
- **Conditions à éviter** : Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être évitée.
- **Matières incompatibles** : Il n'y a aucune information additionnelle.
- **Produits de décomposition dangereux** : Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

XI. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- **Toxicité aiguë** : non classé

Beurre de cacao (8000-48-4)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- **En cas d'ingestion** : Des données ne sont pas disponibles.
- **En cas de contact avec les yeux** : Des données ne sont pas disponibles.
- **En cas d'inhalation** : Des données ne sont pas disponibles.
- **En cas de contact avec la peau** : Des données ne sont pas disponibles.
- **Autres informations** : Des effets sur la santé ne sont pas connus.

XII. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- **Toxicité** : N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.
- **Persistance et dégradabilité** : Biodégradable.
- **Potentiel de bioaccumulation** : Des données ne sont pas disponibles.
- **Mobilité dans le sol** : Des données ne sont pas disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB** : Des données ne sont pas disponibles.
- **Autres effets néfastes** : Des données ne sont pas disponibles.

XIII. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

XIV. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- **Numéro ONU ou numéro d'identification** : Non soumis aux règlements sur le transport
- **Désignation officielle de transport de l'ONU** : Pas attribué
- **Classe(s) de danger pour le transport** : Aucune
- **Groupe d'emballage** : Pas attribué
- **Dangers pour l'environnement** : Pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.1 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- **Transport par voie terrestre** : Non réglementé

14.2 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

XV. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlementation UE :

- **Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)** : Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
- **Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)** : BEURRE DE CACAO n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH
- **Liste candidate REACH (SVHC)** : BEURRE DE CACAO n'est pas sur la liste Candidate REACH
- **Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)** : Pas énuméré.
- **Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)** : Pas énuméré.
- **Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)** : Pas énuméré.
- **Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)** : Pas énuméré.
- **Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)** : Pas énuméré.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

XVI. INFORMATIONS DIVERSES

Autres informations : Aucune.

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces données reposent sur notre compréhension actuelle et détaillent le produit uniquement dans le contexte de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de quelque propriété spécifique que ce soit du produit.